

Réunion du 09 Mars 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la salle des fêtes (sanitaire COVID 19)

Etaients présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Eric DEPORTE, Marc CHEMIN, Christelle BALETTE-SOUBLIN, Noémie MAGLOIRE, Adeline BARRE-GIBON, Alexandre BRUBION, Margot TERRIER, Dominique TOURLAMAIN, Marcel JOUEN

Absentes excusées : Sophie PELEAU, Jean-Claude BOUGUET

Absent : Néant

Procurations : Jean-Claude BOUGUET à Patrice FOYER

Secrétaire de Séance : Margot TERRIER

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente réunion est à adopté à l'unanimité des présents

Vote du Compte de Gestion 2020

DEL 09-03-21/01

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Nicole COUTURIER, Trésorière à la clôture de l'exercice, Monsieur le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures, le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONRE : 0

ABSTENTION : 0

A la majorité des présents le compte de gestion 2020 est approuvé

Vote du Compte-Administratif 2020

DEL 09-03-21/02

Après lecture du compte-administratif, comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu	219 443 €
	Réalisé	72 620,51 €

	Reste à réaliser	126 142,60 €
Recettes	Prévu	219 443 €
	Réalisé	181 540,95 €
	Reste à réaliser	43 638,37 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	462 922,00 €
	Réalisé	400 953,37 €
Recettes	Prévu	462 922 €
	Réalisé	455 509,62 €

Résultat de Clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	108 920,44 €
FONCTIONNEMENT	54 556,25 €
Résultat Global	163 476,69 €

Vote à Main Levée : Monsieur LEGRAND Alain Maire ne participe au vote
Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Dominique TOURLAMAIN,
Conseiller Municipal vote le CA 2020 comme suit :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONRE : 0

ABSTENTION : 0

A la majorité des présents le Compte Administratif 2020 est accepté.

Affectation des résultats 2020

DEL 09-03-21/03

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	25 017,63 €
- Un excédent reporté de	29 538,62 €
- Soit un EXEDENT de fonctionnement cumulé de	54 556,25 €
- Un excédent d'investissement de	108 920,44 €
- Un déficit des restes à réaliser de	84 504,23 €
- Soit un excédent de financement de	26 416,21 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXEDENT	54 556,25 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	54556,25 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXEDENT 108 920,44 €

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONRE : 0

ABSTENTION : 0

Remise en Etat de Mare au hameau du Bec de Croc et de Flamare

Monsieur le Maire expose ce qui suit : la mare au hameau du Bec de Croc chez Mme VITTECOQ et la mare au hameau de Flamare chez Mme PELTIER sont à réhabiliter. Le syndicat des bassins versants qui a la compétence, ce charge de monter le dossier auprès de l'agence de l'eau pour obtenir 80 % de subvention. Sur ces travaux, restera à la charge de la commune 20 %. Sur les 4 entreprises ayant réalisé des devis l'entreprise MG NATURE est la mieux placée.

Concernant la mare du Bec de Croc les travaux seront réalisés seulement si la Direction de Routes effectue la traversée sous la RD 33 La somme à la charge de la commune pour ces travaux est de 2 200 €, il n'y aura pas de TVA à récupérer puisqu'il s'agit d'une participation, cette somme sera à prévoir au BP 2021.

Le conseil municipal l'unanimité des présents donne son accord

Commission des Jardins Fleuris

Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour le passage de la commission :

Samedi 26 Juin 2021

Samedi 21 Août 2021

Mme Christelle BALLETE-SOUBLIN, quitte le Conseil Municipal à 22 h 00

Point sur les travaux

Monsieur le Maire expose ce qui suit : l'éclairage public route du Château d'Eau est mis en service depuis fin 2020, le renforcement électrique Sente du Pied de Loup sera mis en service le 16 mars prochain

Ouverture d'une Classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une ouvert de classe pour la rentrée de septembre 2021 est en ce moment à l'étude à l'Education Nationale, des nouvelles devraient tombées dans les prochains jours.

Questions et informations diverses

Elections Départementales et Régionales : le 13 et 20 juin 2021 pour deux scrutins, Monsieur le Maire demande de noter ces dates pour tenir les bureaux de vote.

Animaux errants : Monsieur le Maire expose ce qui suit : l'euthanasie d'un chat blessé et errant amené par des particuliers chez le vétérinaire de Ste Marie des Champs a été facturée à la mairie, alors que nous avons le service vétérinaire avec la communauté de communes Caux Vallée de Seine même durant le week-end. Il est rappelé que suivant le code Rural article R211-12 Le Maire est en effet responsable des animaux errants sur sa commune et doit organiser leur prise en charge et leurs

soins et assurer l'information concernant ce service. Monsieur le Maire propose d'informer la population qu'il y a un service et un contrat avec les vétérinaires de Caux Seine Agglo, que la mairie devra être contactée pour la prise en charge de l'animal vers ce service uniquement. Aucune prise charge ne sera prise par la mairie autrement.

Centre de loisirs : Monsieur le Maire indique que l'équipe d'animation prépare l'ouverture de la session de printemps, une question a été posée lors de la réunion avec les animateurs : Que faire si un enfant se présente sans masque ? (Port du masque obligatoire), à l'unanimité des présents, il est décidé que l'enfant sera refusé à pénétrer dans l'enceinte du centre de loisirs. Cette information sera donnée aux parents et à la Directrice du Centre.

Parkings : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il demande que soit pris en entretien voirie les parkings de la commune par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine qui a la compétence voirie. Le conseil municipal à l'unanimité des présents est favorable à cette demande.

Défense Incendie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il étudie la pose d'un surpresseur sur la canalisation d'eau alimentant le hameau du Vieux Louvetot

Préau de l'école : Monsieur le Maire a demandé une audite énergétique à la CVS concernant le préau fermé qui pourrait servir à l'ouverture d'une classe

Chaudières mairie- école et salle des fêtes : dans quelques années ces chaudières ne seront plus aux normes, Monsieur le Maire demande à réfléchir à un mode de chauffage

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 22 heures 40

Affiché le 12 mars 2021

Le Maire

Alain LEGRAND